

Règlement Figeac Rogaine O Célé 2025

Article 1 : Organisation

L'épreuve « Figeac Rogaine O Célé 2025 (FROC 2025) » est organisée par le club **Figeac Nature Orientation**, association affiliée à la **Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO)**.

Article 2 – Déroulement de l'épreuve

La course se pratique à pied, en milieu **urbain et naturel**, selon deux formats au choix : **3h** ou **6h**.

- Les participants peuvent courir **en équipe de 2 à 5 personnes**.
- Le but est de **pointer un maximum de balises** dans le temps imparti. Chaque balise rapporte un nombre de points correspondant à sa dizaine (ex. : balise 30 = 3 points).
- Un **retard au-delà du temps limite entraîne une pénalité** : 3 points est retiré par minute entamée de dépassement.
- Le parcours s'effectue à l'aide de **cartes** au format **IGN améliorée et IOF**.

Article 3 – Chronométrage

3.1 – Système utilisé

Le chronométrage sera assuré par le système **SportIdent**.

Chaque équipe sera équipée d'une **puce capable d'enregistrer jusqu'à 100 postes pour le 6H et 50 postes pour le 3H**.

- 1 puce sera fournie par équipe **au tarif de 2.5€/équipe**, avec dépôt d'une **caution de 75 €** (ou d'une pièce d'identité).

3.2 – Fermeture des circuits

Les circuits **fermeront à 17h30 le jour de l'épreuve**.

Tous les participants devront être **de retour à l'accueil avant 17h00**, sous peine de pénalité de **3 points par minute de retard entamée**.

3.3 – Abandon

En cas d'abandon, les concurrents **doivent impérativement informer l'organisation avant 17h30** le jour de la course.

Article 4 – Matériel

4.1 – Matériel obligatoire

Matériel personnel

Chaque participant doit obligatoirement être équipé de :

- **Une réserve d'eau** (1.5l conseillé),
- Des **vivres adaptés au format de course**,
- Une **boussole**,
- Un **sifflet par personne**,
- Un **téléphone portable par équipe**.
- Une **couverture de survie**.

Matériel fourni par l'organisation

- **Une puce SportIdent** par équipe, remise contre **caution de 75€ ou d'une pièce d'identité**. En cas de perte, le participant s'engage à **rembourser le coût de la puce (environ 75€)**.
- **Une carte A3 recto-verso indéchirable** par participant.

Matériel interdit

- **GPS** ou tout système de géolocalisation,
- **Tout moyen de déplacement autre que la course à pied** : rollers, trottinettes, vélos, etc.

4.2 – Responsabilité

Chaque concurrent est **entièrement responsable de son propre matériel**. L'organisation décline toute responsabilité en cas de **perte, casse ou vol** du matériel personnel.

Article 5 – Participation

5.1 – Conditions d'accès

La participation est ouverte à **tous**. Toutefois, certaines conditions spécifiques s'appliquent en fonction de l'âge, du format de course et de la composition des équipes.

- **Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte** (participant majeur), qui s'engage à rester avec eux pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les équipes peuvent être composées de **2 à 5 participants**.
- **Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les participants mineurs en équipe**.

Conditions d'âge selon le format :

Format de course En équipe (avec ou sans adulte)

6h	À partir de 16 ans,
3h	À partir de 14 ans, ou dès 8 ans avec un adulte

5.2 – Justificatifs obligatoires

- Les participants **licenciés FFCO** doivent présenter leur licence valide.
- Les **non-licenciés** doivent souscrire un **Pass'O** (licence FFCO temporaire à 3 €) et :
 - soit attester qu'ils sont **médicalement aptes** à pratiquer la course d'orientation en compétition,
 - soit avoir rempli **l'attestation du questionnaire de santé** (pour majeurs ou mineurs).
- Tous les participants **mineurs** doivent fournir une **autorisation parentale** signée par un parent, tuteur ou représentant légal.

5.3 – Tarifs

Format 6h adulte	20 €/ personne
Format 3h adulte	15 €/ personne
Enfant (-18 ans et -14 accompagné)	5 € / personne
Location de puce (1 par équipe)	2,5 €
Pass'O (pour les non licenciés FFCO)	3 €
Repas fin de course adulte	15 €
Repas mineurs et étudiants (sur présentation d'un justificatif)	12 €

Repas fin de courses

Ce repas est **facultatif** et doit être **réservé pour les coureurs et accompagnateurs lors de l'inscription**.

Pensez à prendre **vos couverts** (assiette, fourchette, couteau, verre...).

Lot de bienvenue

Un **lot de bienvenue** sera offert aux **130 premiers inscrits***. Il sera remis lors de l'accueil, en même temps que la puce et le ticket repas.

**Limite disponible*

5.4 – Inscriptions

Les inscriptions se feront **exclusivement en ligne** sur le site engage.com.

- Une **majoration de 5 €/équipe** s'appliquera à toute inscription effectuée **à partir du vendredi 17 Octobre à 23h59**.
- **Clôture des inscriptions en ligne : lundi 20 Octobre à 23h59**.
- Au-delà de cette date, une inscription pourra être effectuée **sur place le jour de l'épreuve, dans la limite des cartes disponibles**, et avec une **majoration supplémentaire de 2 €**.

Article 6 – Horaires

L'accueil des participants se fera à la **Salle des fêtes de Planioles**, le **samedi 25 octobre 2025 à partir de 9h30**.

À leur arrivée, les concurrents recevront une **enveloppe contenant** :

- Leur **puce de chronométrage**,
- Leur **ticket repas**.

Horaires de départ selon les formats :

- **Course 6h** : départ à **11h00**
- **Course 3h** : départ à **14h00**

Organisation avant le départ :

- Un **briefing obligatoire** sera réalisé **15 minutes avant chaque départ**.
- Les **cartes seront remises 5 minutes avant le départ**, dans une **zone fermée**.
- Les participants **ne pourront ouvrir les cartes et quitter la zone fermée qu'à l'heure exacte du départ**, selon leur format de course.

Article 7 – Sécurité

7.1 – Respect du Code de la route

Les parcours empruntent des **routes et chemins ouverts à la circulation**.

Tous les concurrents doivent respecter scrupuleusement **le Code de la route**.

- En ville, l'utilisation des **passages piétons est obligatoire** : le non-respect entraînera la **disqualification immédiate de l'équipe**.
- Certains **points de passage obligatoires**, notamment pour traverser des routes, seront indiqués sur la carte et **doivent être respectés**.

7.2 – Zones dangereuses

Certaines zones du parcours sont considérées comme **potentiellement dangereuses** par l'organisation :

- Elles sont **signalées sur la carte** par des **falaises** ou un **quadrillage de couleur violette**.
- Cette signalisation n'est **pas exhaustive** : les participants doivent rester attentifs et **adapter leur progression** (itinéraire et vitesse) à la nature du terrain et à leur condition physique.

7.3 – Zones interdites

Les zones interdites sont :

- **Représentées par des hachures violettes** sur la carte.
- **Formellement interdites** : tout concurrent y entrant sera **immédiatement mis hors course**.

7.4 – Cohésion d'équipe

Les membres d'une même équipe doivent :

- **Rester ensemble et à vue** durant toute la durée de l'épreuve.
- En cas de séparation d'un équipier, **l'équipe entière sera disqualifiée**.

Article 8 – Règles de bonne conduite

Les parcours traversent un grand nombre de **propriétés privées**. Il est donc impératif de respecter les consignes suivantes :

- **Interdiction de traverser les champs cultivés**, quelle que soit la culture présente.
- **Toute barrière trouvée fermée doit être refermée** après votre passage.
- Il est **strictement interdit de dégrader** :
 - Les **clôtures**,
 - Les **aménagements privés ou agricoles**,
 - Toute infrastructure rencontrée sur le parcours.
- Le respect de **l'environnement naturel et humain** est une priorité absolue pour garantir la pérennité de notre sport.

Article 9 – Récompenses

9.1 - Récompenses des équipes

Les **trois premiers de chaque circuit** (3H et 6H) et des catégories Hommes, Femmes, Mixtes seront récompensés, ainsi que les premiers de la catégorie Jeunes (moins de 18 ans).

- **HOMMES**: équipes dont tous les participants sont de sexe masculin avec au moins 1 personne majeure,
- **FEMMES**: équipes dont tous les participants sont de sexe féminin avec au moins 1 personne majeure,
- **MIXTES**: équipes dont au moins 1 personne est de sexe féminin avec au moins 1 personne majeure,
- **JEUNES**: équipes ne comprenant que des personnes mineures, tous sexes confondus (-18 ans).

9.2 -Challenge entreprises/clubs

L'**Entreprise, Club ou Etablissement Scolaire** cumulant le plus de points (somme des points de toutes ces équipes) sera récompensée.

Article 10 – Droits à l'image & Loi Informatique et Libertés

10.1 - Utilisation des images

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, des **photos et vidéos pourront être prises** par l'organisation durant l'événement.

- Ces images pourront être utilisées **sur le site internet** de l'organisation ainsi que **sur ses réseaux sociaux officiels**.
- En s'inscrivant, **les participants autorisent expressément cette utilisation**, dans les conditions prévues.

10.2 - Données personnelles

Conformément à la **loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978**, chaque participant bénéficie d'un **droit d'accès, de modification et de suppression** des données personnelles le concernant.

Engagement du participant

En validant son inscription, chaque coureur reconnaît et accepte les points suivants :

- **Avoir pris connaissance du règlement** de l'épreuve et de son éthique,
- **Comprendre et approuver les conditions de participation** telles qu'exposées dans le présent règlement,
- **S'engager à respecter l'ensemble des règles** mentionnées,
- **Avoir pris connaissance des éventuelles contre-indications médicales** liées à sa santé personnelle,
- Et par conséquent, **dégager l'organisation de toute responsabilité médicale**.